

## Cahier des charges de formation

### ENCADREMENT DE CHANTIER SECOND OEUVRE



**Juillet 2017**

#### Sommaire :

1. Contexte
2. Objectifs du projet
3. Moyens à mettre en œuvre
4. Public concerné
5. Durée, organisation et lieu de formation
6. Validation des connaissances et compétences
7. Observations complémentaires
8. Formalisation de la proposition pédagogique
9. Pilotes du projet

## 1. CONTEXTE

---

CONSTRUCTYTS Hauts-de-France souhaite initier, en partenariat avec des entreprises de SECOND ŒUVRE de la Région une démarche de sélection d'une offre de formation pour **l'Encadrement de chantier du second œuvre**.

Une enquête, réalisée fin 2016 auprès des entreprises, fait apparaître des besoins de formation à destination d'un public d'encadrement de chantier (chefs d'équipe et chefs de chantier) en poste ou en devenir. La majorité des besoins concerne des salariés en poste dans l'entreprise, une minorité concerne de jeunes diplômés récemment recrutés.

Le raccourcissement des délais de chantier avec le maintien d'une nécessaire rentabilité impacte l'organisation du travail dans les entreprises du secteur.

Elle évolue vers une montée en responsabilisation et en autonomie de l'encadrement de chantier. On assiste à une augmentation des tâches de gestion de chantier en même temps qu'un glissement dans la répartition des missions et des responsabilités entre le conducteur de travaux, le chef de chantier et le chef d'équipe.

## 2. OBJECTIFS DU PROJET

---

Il vise les objectifs suivants :

- **Anticiper les départs à la retraite** en renouvelant la population des chefs d'équipe et chefs de chantier par la montée en qualification de personnels identifiés en interne, et de façon ponctuelle, de jeunes diplômés nouvellement recrutés
- **Faire face aux difficultés de recrutement** par la promotion interne,
- **Adapter les compétences** pour faire face aux évolutions des chantiers, de plus en plus techniques et complexes

## 3. MOYENS A METTRE EN OEUVRE

---

L'organisme de formation devra :

- Respecter les critères du décret qualité du 30 juin 2015,
- Définir les prérequis à l'entrée du parcours,
- Décrire et mettre en œuvre le positionnement des stagiaires qui devra s'articuler avec la démarche de CONSOR (Conseil à l'Orientation) mise en œuvre par le conseiller Constructyts (descriptif en **ANNEXE 3**)
- Elaborer un référentiel des modules de formation selon la typologie de publics,
- Organiser et animer des comités de pilotage (Constructyts + équipe pédagogique) et de suivi (Constructyts + équipe pédagogique + entreprises + stagiaires) tout au long de l'action,
- Proposer une mesure des effets de la formation,
- Respecter le cahier des charges de la « Charte qualité CONSTRUCTYTS Hauts-de-France » (**ANNEXE 4**)

## 4. PUBLIC CONCERNE

---

Le public concerné par cette opération sera prioritairement constitué de salariés (chefs d'équipe, assistants chefs de chantier, chefs de chantier) ayant besoin de perfectionnement pour assurer pleinement la fonction d'encadrant de chantier.

De façon ponctuelle, la formation pourra intégrer des jeunes diplômés du BTP, sans ou avec peu d'expérience professionnelle.

## 5. DUREE, ORGANISATION ET LIEU DE FORMATION

---

L'action de formation, d'une durée comprise entre 10 et 15 jours, sera organisée en discontinu (alternance), sur une période d'environ trois mois. Le rythme est fixé idéalement à un jour de formation/semaine (le vendredi) et pourra varier en fonction de la nature des modules et ne pourra excéder 2 jours/semaine (jeudi, vendredi).

La formation, modulaire, sera commune à plusieurs entreprises exerçant des activités distinctes du second œuvre.

Le positionnement des stagiaires devra être organisé en octobre 2017.

L'action de formation est programmée de novembre 2017 à février 2018.

Le nombre de participants est au minimum de 10 et au maximum de 12

La formation devra être réalisée en Région Hauts-de-France.

## 6. VALIDATION DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES

---

Tout au long du parcours de formation, l'organisme de formation mettra en place un système d'évaluation lui permettant d'attester des capacités acquises.

A l'issue de la formation, l'organisme de formation remettra à chaque participant une attestation détaillant les capacités acquises ainsi qu'une attestation de stage.

## 7. OBJECTIFS DE LA FORMATION

---

La formation devra permettre à chaque stagiaire de remplir pleinement sa fonction détaillée dans le référentiel emploi joint à la présente consultation (**ANNEXE 1**).

La formation devra également permettre à chaque stagiaire de prendre conscience de l'évolution de sa fonction :

- de participant à la production, il devient un véritable organisateur du chantier et du travail en équipe,
- il est le garant d'une organisation optimum de la main d'œuvre, du matériel, des matériaux et solutions techniques.

A l'issue de la formation, chaque stagiaire sera capable de :

- Prendre du recul sur son activité, réfléchir à sa propre pratique,
- Développer ses compétences managériales,
- Prendre en compte ses responsabilités vis-à-vis du chantier et des résultats associés,
- Améliorer sa communication,
- Partager ses « bonnes pratiques »,
- Disposer d'outils opérationnels,
- Anticiper les besoins du chantier (main d'œuvre, matériel),

- Acquérir des notions d'utilisation des outils numérique (tablette, Smartphones...),
- Bénéficier d'une initiation à EXCEL et OUTLOOK orientée chantier,
- Acquérir des notions de droit du travail : horaires, règlement intérieur, conduites à risques, sanctions...

La priorité sera donnée à la communication, l'organisation et le suivi de l'exécution du chantier.

## 8. FORMALISATION DE LA PROPOSITION PEDAGOGIQUE

En réponse au présent cahier des charges, la proposition pédagogique devra être transmise à CONSTRUCTYS Hauts-de-France et comporter :

- La structure du projet,
- Les objectifs pédagogiques en réponse aux objectifs de performance définis dans le référentiel ci-joint,
- Les modalités de positionnement,
- Le contenu du programme et des modules quantifiés en termes de volume horaire,
- Les méthodes et les moyens pédagogiques,
- Les moyens mis en œuvre,
- Le dispositif nécessaire à l'évaluation des acquis des stagiaires par module et en fin de formation,
- L'identification et les références de l'organisme de formation et du ou des intervenants (joindre CV),
- L'identification du concepteur(s) du projet et du référent de l'action,
- Une proposition financière détaillée du positionnement, des différents modules de formation (précision en coût horaire/stagiaire),
- La période de validité des coûts proposés,
- Le lieu de réalisation,
- Le calendrier de déroulement de l'action,
- L'organisation et le calendrier des comités de pilotage et de suivi.

L'organisme de formation formalisera sa réponse en respectant notamment le modèle de présentation annexé au présent cahier des charges (**ANNEXE 2**).

En complément de sa proposition écrite, il pourra être demandé à l'organisme de formation de présenter son projet oralement à l'ensemble des partenaires associés au projet.

Les organismes de formation ont la possibilité de répondre à un ou plusieurs modules selon leurs compétences. Une réponse inter-organismes est envisageable.

## 9. PILOTES DU PROJET

Elisa SERRES - CONSTRUCTYS Hauts-de-France - [elisa.serres@constructys.fr](mailto:elisa.serres@constructys.fr)

Virginie LAVALLARD - CONSTRUCTYS Hauts-de-France - [virginie.lavallard@constructys.fr](mailto:virginie.lavallard@constructys.fr)

### FONCTIONNEMENT DE LA CONSULTATION

**Publication** (site internet [www.constructys-hautsdefrance.fr](http://www.constructys-hautsdefrance.fr)) : *mercredi 12 juillet 2017*

**Date limite de réception des propositions pédagogiques** : *lundi 11 septembre 2017*

**Modalités d'envoi des propositions pédagogiques :**

- Un seul fichier au format PDF aux deux adresses ci-dessus

- Deux exemplaires papier à CONSTRUCTYS Hauts-de-France 266 boulevard Clemenceau 59700 MARCQ EN BAROEUL